

UEMS - OB/GYN SECTION
Programme de formation en Oncologie Gynécologique
Propositions du Board et Collège Européen de Gynécologie Obstétrique ¹

50 % des cancers qui touchent la femme sont des cancers du sein ou des organes génitaux. Le traitement de ces cancers nécessite une prise en charge pluridisciplinaire et demande une bonne formation chirurgicale mais également des connaissances en radiothérapie, chimiothérapie, hormonothérapie, immunothérapie, génétique.....

L'EBCOG observe et approuve le développement de pratique spécialisées dans bon nombre de pays et considère que l'oncologie gynécologique doit être reconnue en Europe comme une subspecialité.

Dans un certains pays le cancer du sein n'est pas pris en charge par les Gynécologues oncologues. Dans ces pays les spécialistes de Gynécologie ne peuvent donc pas se former à la chirurgie du sein mais il est fortement recommandé qu'ils acquièrent des connaissances théoriques solides concernant le cancer du sein et son traitement.

Objectifs de formation .

Les objectifs de formation en Oncologie Gynécologique ainsi que le programme (Annexe I) ont été définis avec les experts de la Société Européenne de Gynécologie Oncologique. Le rôle du Gynécologue Oncologue n'est pas concurrentiel de celui du Gynécologue Obstétricien généraliste, il est complémentaire assurant une expertise en Oncologie.

I-Definition de l'expert en Oncologie Gynécologique :

1-1 Definition .

Le gynécologue oncologue est un spécialiste en Gynécologie Obstétrique qui après une formation complémentaire théorique et pratique complémentaire :

1. est capable de donner un avis et de prendre en charge une patiente ayant un cancer gynécologique ou mammaire .
2. Pose les indications et réalise le traitement médical et chirurgical des cancers de l'appareil génital et du sein². Ceci peut comprendre la chirurgie des organes abdominaux .
3. La pratique de l'oncologie Gynécologique n'est possible que dans une structure où toutes les formes de traitement du cancer sont possibles .

groupe de travail : J J Amy (Belgium) W Dunlop (U K) . Hg. Bender (Germany) P.Bösze (Hungary) J Lansac (France) F Nunes (Portugal) G Schlaeder (France) V Unzeitig (Czech R).

² Uniquement dans les Pays où le cancer du sein est pris en charge par les Gynécologues .

4. La prise en charge des cancers gynécologiques comporte le dépistage , le diagnostic , le traitement et le suivi .

1-2- Objectif général

L'objectif de la formation en oncologie Gynécologique est d'améliorer la prise en charge des patientes ayant un cancer gynécologique ou mammaire en collaboration avec les autres spécialistes .

1-3-Objectifs spécifiques :

Le gynécologue obstétricien expert en Oncologie Gynécologique doit être capable de

- améliorer les connaissances , la pratique , l' enseignement , la recherche et l' évaluation des traitement en oncologie gynécologique .
- de coordonner et promouvoir la collaboration avec les autres spécialistes
- conduire des travaux de recherche en oncologie gynécologique .

1.4-Organisation :

- Le nombre de subspecialistes doit nécessairement être strictement limité par les autorités nationales de façon à ce que le subspecialiste ait une pratique suffisante .
- Les programmes de formation doivent être organisés dans des centres pluridisciplinaires par un subspecialiste ou une Gynécologue obstétricien agréé .
- Les centres doivent utiliser des protocoles proposés par les groupements professionnels nationaux et révisés régulièrement .
- La formation en Gynécologie Oncologique n'implique pas une activité exclusive en Oncologie

II-Moyens .

2.1-Exigences pour débiter la formation:

- Avoir obtenu la qualification en Gynécologie -Obstétrique ou avoir accompli 5 ans dans un programme de Gynécologie Obstétrique agréé .
- Avoir un poste reconnu comme formateur

Un poste rémunéré dans un programme agréé est une condition indispensable . Chaque subspecialiste en formation doit avoir un tuteur désigné pour le guider et l'aider .

2.3-Pour chaque pays le nombre de postes formateurs doit dépendre des besoins en subspecialistes en oncologie Gynécologique mais aussi des possibilités de formations du nombre de centres et des moyens financiers .

2.4 -Les subspecialistes en formation doivent participer à toutes les activités du centre formateur comme les soins aux malades externes , les soins aux malades hospitalisés , la garde de jour comme de nuit , les interventions de chirurgie oncologique , les enseignements théoriques incluant l'enseignement aux autres professionnels de santé , la participation aux évaluations aux activités de recherche clinique ou fondamentales .

2.5 La formation du spécialiste doit être compatible avec les règles de la législation nationale du travail concernant la rémunération, les horaires, les droits tels que les congés de maladies, de maternité ou les nécessités du service militaire.

2.6 Durée de la formation

La durée de la formation du subspecialiste doit être **d'au moins 2 ans** dans un programme agréé qui doit comporter une formation en :

- chirurgie gynécologique dans une unité d'oncologie gynécologique
- chirurgie générale
- chirurgie mammaire ³
- Urologie
- radiothérapie
- oncologie médicale
- anatomie pathologique et cytologie

2.7

La formation doit être organisée avec des objectifs clairement définis à atteindre en un temps donné. Un plan de formation doit être établi par le spécialiste coordinateur du programme et par le tuteur en concertation avec l'interne et la progression de l'étudiant sera évaluée régulièrement et notée sur le carnet de stage.

2-8 Un subspecialiste en formation doit passer une partie de son temps de formation dans un ou deux autres centres reconnus par EBCOG et approuvés par les autorités nationales.

3- Evaluation de la formation.

3.1

Dans tous les pays de la communauté Européenne l'évaluation des enseignants et des étudiants de spécialité est de la responsabilité de l'autorité nationale ou régionale qui peut déléguer ce pouvoir si nécessaire.

3.2 L'accreditation d'un centre formateur en Oncologie Gynécologique sera basé sur :

- Les statistiques annuelles,
- l'existence d'un contrôle de qualité et d'audit internes
- De l'organisation de sessions d'enseignement
- l'existence d'une unité de
 - radiothérapie
 - Chimiothérapie
 - Cyto-pathologie
 - De commissions pluridisciplinaires régulières permettant la discussion des dossiers de traitement des patientes ayant un cancer gynécologique ou mammaire.

³ Dans les pays où la chirurgie mammaire est faite par les gynécologues.

- Des critères d'activité :
- 100 nouveaux cancers génitaux invasifs par an pour un étudiant et 60 supplémentaires pour un second sont des minimum permettant une formation correcte .
 - 60 nouveaux cas de cancer du sein par an si les cancers du sein sont pris en charge par les gynécologues .

-

3-3-L'évaluation du spécialiste en formation doit être faite par un comité d'experts national ou fédéral qui tiendra compte de :

- La participation aux cours de gynécologie Oncologique en particulier ceux reconnus par l' EBCOG ou La société Européenne de Gynécologie Oncologique .
- L'activité relaté dans le carnet de stage ,
- Les publications faites dans un journal à comité de lecture National ou International .

3-4 . Un représentant du groupe de travail de l' EBCOG sur la formation et son évaluation peut être invité comme Observateur pour participer a ces Jury nationaux .

3.5 -L' EBCOG en collaboration avec la société de Gynécologie Oncologique peut , a la demande , organiser des comité de visite pour évaluer les centres de formation .